



## PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2024 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 9 h 06 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse France Bélisle et monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Rita Chahine, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Renée Guénette, chef de division, Finances, Jacynthe Matteau, cheffe de section, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

**RT20231101-P1**

### **PLAN D'INVESTISSEMENTS – VOLET MAINTIEN 2024-2028**

Présentation par messieurs Mario St-Pierre et André Turgeon et madame Rita Chahine.

Plan de la présentation :

- Résumé du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien;
- Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien, détaillé;
- Constats généraux;
- Recommandations.

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CP-FIN-2023-025**

Le comité exécutif recommande au conseil d'atteindre le niveau de 236 M\$ par année (qui constitue un minimum sur la base de coûts constants, et qui devra être indexé pour tenir compte de l'inflation et du vieillissement des actifs) en haussant graduellement le montant global de ses investissements annuels sur la durée du prochain PFLT. (REC no 1).

Pour le budget 2024, cette recommandation tel que formulée par le comité se traduit par la hausse des investissements en maintien équivalent à un pourcent du compte de taxes, financée par la dette.

#### **CP-FIN-2023-027**

Le comité exécutif recommande au conseil de financer à même la réserve du fonds de prévoyance le financement additionnel de 3 600 000 \$ pour la reconstruction du centre communautaire St-Gérard. Advenant la confirmation d'une subvention de 750 000 \$, celle-ci sera ajoutée à la réserve du fonds de prévoyance.

#### **CP-FIN-2023-028**

Le comité exécutif recommande au conseil d'annuler un montant de 10 136 000 \$ provenant de sommes accumulées dans divers projets des PIVM antérieurs afin d'utiliser les fonds libérés pour financer le PIVM 2024-2028.

**CP-FIN-2023-029**

Le comité exécutif recommande au conseil d'approprier des fonds totaux de 11 480 000 \$, pour les années 2024 à 2028, provenant de la réserve cycle de vie pour financer des travaux de réfection sur les infrastructures identifiées comme faisant partie de la réserve cycle de vie.

**CP-FIN-2023-030**

Le comité exécutif recommande au conseil d'augmenter la dette pour financer le projet suivant pour donner suite aux nouvelles normes exigées du gouvernement du Québec et conformément au plan financier à long terme 2023-2032 :

- Signalisation routière des passages pour les personnes, soit 300 000 \$ pour l'année 2024;
- Véhicules en fin de vie reliés au Schéma de couverture de risque en incendie, soit 4 747 000 \$ en 2024 et 1 457 000 \$ en 2025.

**CP-FIN-2023-031**

Le comité exécutif recommande au conseil de financer la construction du second écocentre - secteur ouest par les redevances du PGMR ou l'augmentation de la dette par la tarification GMR, dont 1 500 000 \$ en 2024 et 12 500 000 \$ en 2025.

**CP-FIN-2023-032**

Le comité exécutif recommande au conseil de retenir l'option 3 permettant de distribuer le solde disponible de 13 073 000 \$ aux projets suivants :

- 9 000 000 \$ Programme de réfection du réseau routier;
- 4 073 000 \$ Enveloppe – Arénas / Aquatique.

**CP-FIN-2023-033**

Le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du Plan d'investissements 2024-2028 – volet maintien tel que présenté.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent se dit préoccupée par le dossier de l'eau colorée et de l'échéancier fixé (2028). Elle mentionne que ce dossier devrait être une priorité pour le conseil. Madame Norris-Parent aurait voulu voir la programmation dans la présentation, en ce qui a trait aux coûts et au portrait de la situation. Elle mentionne qu'un amendement sera déposé à cet effet.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande pourquoi la réfection du boulevard Gréber est reportée, entre le boulevard Maloney et la rue du Baril, et pourquoi la bonification des trottoirs en milieu bâti est aussi repoussée. Madame Kamanyana souhaite aussi avoir des explications sur les surplus dégagés et le fonctionnement proposé. Madame Kamanyana questionne aussi le comité exécutif quant au choix de l'option 3. Pour le boulevard Gréber, madame Chahine mentionne qu'un AO a été rejeté pour une étude de sécurité, en raison des coûts, et que les travaux ont dû être recommencés en expliquant les délais. Pour les trottoirs en milieu bâti, le service attend l'adoption par le conseil de la nouvelle politique sur les trottoirs, préalablement à la programmation et à la priorisation. Des explications sont données par monsieur André Turgeon en ce qui a trait à l'utilisation des surplus dégagés et à la flexibilité souhaitée. Quant au choix de l'option 3, monsieur Champagne réitère la volonté de donner une flexibilité au conseil pour l'utilisation du solde disponible et il explique les raisons ayant motivé la recommandation. Monsieur Bureau ajoute que quatre arénas dans le secteur ouest sont vieillissants, dont l'utilisation doit être maintenue minimalement jusqu'en 2028.

Une question est adressée par monsieur le conseiller Louis Sabourin relativement à la page 9 et demande pourquoi aucune infrastructure complète n'a été financée. Il demande quel sera le plan pour le mur écran du boulevard La Vérendrye, considérant la dégradation du mur écran. Monsieur le conseiller Daniel Champagne découle que les recommandations du comité exécutif découlent des analyses techniques réalisées par les services. Monsieur Turgeon explique que plusieurs demandes de projet sont présentées, prioritairement, mais que les capacités financières ne peuvent répondre à toutes les demandes, expliquant que certains choix doivent être réalisés. Il explique comment sont réalisés les travaux d'entretien du mur écran. Monsieur Sabourin souhaite conscientiser les membres du conseil ainsi que les membres du comité exécutif sur le dossier du mur écran et demande si un amendement serait requis pour proposer un écran végétal.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite distinguer la capacité financière et la capacité humaine à livrer. En ce qui a trait à la capacité en termes de ressources humaines, monsieur Leclerc demande si tous les projets reportés le sont aussi en raison de la capacité des équipes à livrer les projets. Il demande si les capacités financières étaient disponibles, si tous les projets pouvaient être livrés en respect des échéanciers. Monsieur Turgeon mentionne que certains projets ne sont pas traités en raison d'un manque de ressources, mais que la réorganisation permettant l'ajout de 17 ressources permettra de réaliser les projets prévus au PIVM. Mais que cette capacité dépendra des nouveaux projets qui pourraient être ajoutés, qui exigeront de revoir les priorités. Monsieur Leclerc souhaite confirmer que si plus de budgets sont disponibles, les projets pourront être réalisés.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite avoir des précisions sur le dossier de la rue Taylor et monsieur Turgeon mentionne qu'un retour sur ce dossier sera fait cette semaine. Monsieur Moran souhaite discuter des demandes retirées et diminuées et se questionne sur les effets sur les infrastructures de la Ville. Il demande si la Ville est capable de mandater les services afin de chiffrer le déficit en infrastructures. Monsieur Moran demande quelle serait la complexité de revenir avec d'autres options de coupures, pour augmenter le pavage (page 9). Pour la rue Taylor, monsieur Turgeon explique que les plans et devis sont prévus en 2024, pour des travaux en 2026-2027. Des demandes financières seront présentées lorsque les coûts seront connus, afin de bonifier le prochain PTI. Quant au déficit d'infrastructures, monsieur Turgeon confirme que des travaux pourraient être réalisés pour une nouvelle présentation au conseil. En ce qui a trait à la récupération de montants dans d'autres enveloppes pour permettre plus de pavage ou autres demandes, monsieur Champagne souhaite que le conseil puisse donner une orientation à l'administration où aller chercher des sommes supplémentaires, si des modifications sont souhaitées. Il ajoute que l'administration doit aussi faire face à la réalité de l'inflation vs la capacité de livrer l'ensemble des projets. Concernant le 57 M\$ pour le réseau routier, des explications sont données par monsieur Champagne. Monsieur Turgeon fournit des explications supplémentaires, en référence à la page 15, expliquant que le budget PIVM n'a pas été modifié pour le pavage, mais que la réalisation des travaux coûte plus cher. Monsieur Moran craint des reports de réalisation et aurait souhaité avoir la présentation d'options supplémentaires, afin de voir si des sommes seraient disponibles dans d'autres enveloppes pour permettre plus de pavages.

Madame la conseillère Caroline Murray demande pourquoi l'achat des chenillettes a été retiré du budget, considérant la volonté d'apporter l'état des trottoirs déneigés au même niveau que les rues. Monsieur Aubé donne des informations sur les raisons ayant motivé le choix de l'option 3 par le comité exécutif, considérant la nécessité d'entretien des arénes et piscines. Il explique que l'achat des 15 chenillettes est prévu que pour deux ans, sans avoir expérimenté les neuf à recevoir cette année. Il mentionne que le niveau de travail, pour les 12 heures, pourrait possiblement être tout de même réalisé dans l'objectif visé.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si un montant pourrait être prévu au contrat d'entretien pour les toilettes publiques et se questionne pourquoi cette demande n'est pas prévue aux documents présentés. Monsieur Champagne mentionne qu'une grande majorité des demandes présentées cadraient dans des suivis réalisés par différentes commissions (plans directeurs ou grandes orientations) et souligne que des présentations et rencontres ont eu lieu dans les différents caucus de secteur. Monsieur Champagne mentionne que même si une demande n'est pas prévue dans les recommandations qu'elle ne pourrait pas être soumise. Monsieur Yess Gacem confirme qu'un suivi sera fait à madame Des Marais concernant les coûts associés à sa demande.

Monsieur le conseiller Jean Lessard questionne la diminution du budget pour le réseau routier agricole (page 16) et demande des explications sur l'accessibilité universelle, considérant la Politique MADA (page 22). Pour le réseau routier agricole, madame Chahine mentionne que des budgets accumulés sont disponibles pour réaliser certains travaux. Elle fournit également des explications sur l'accessibilité universelle, mentionnant que l'équipe des loisirs est à revoir la planification et que cette accessibilité est incluse à tous les projets (financement à même les projets de réfection).

À la page 27, pour l'ajout de lampadaires, monsieur le conseiller Mario Aubé demande quels sont les coûts pour un seul lampadaire. Madame Chahine mentionne que cette enveloppe est seulement pour les travaux d'intervention des Travaux publics. Elle explique qu'il existe un autre programme pour l'éclairage de rues et des précisions sont aussi données par monsieur Turgeon. Concernant le mur écran La Vérendrye, monsieur Aubé demande à monsieur Sabourin si les citoyens seraient ouverts à payer une taxe d'amélioration locale et si c'est possible. Il s'agit en effet d'une possibilité, pour les citoyens concernés. Monsieur Sabourin mentionne que ce mur est vu par tous les utilisateurs de cet axe routier et se questionne sur la raison qui motiverait une telle taxe d'amélioration locale.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne accorder une plus grande priorité au pavage. Il demande, si tous les projets de pavage sont rétablis, quel sera l'impact sur le taux de taxation résidentiel.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne avoir un inconfort face à une recommandation de l'administration ayant à l'encontre d'une décision du conseil municipal (achat de chenillettes). Il se demande par ailleurs quel sera le manque à gagner en 2025, dépendant des choix réalisés pour 2024. Pour les réfections routières, il comprend que plus de budgets devront être prévus pour permettre la réalisation de tous les projets. Pour les arénas et les piscines, il souhaiterait avoir des précisions sur les infrastructures visées. Monsieur Boivin mentionne ne pas avoir terminé sa réflexion quant aux options possibles, considérant que d'autres devraient être évaluées. Il trouve difficile de faire un choix sur ce qui ne pourra être réalisé. Monsieur Turgeon mentionne que des détails sont prévus au plan de maintien des arénas, pour les dépenses nécessaires, et explique pourquoi l'option 3 a fusionné les arénas et les piscines. Il explique également le questionnement de l'administration sur la bonification demandée pour les chenillettes.

Madame Kamanyana souhaiterait avoir accès à plus de données pour permettre sa prise de décisions. Elle demande la différence entre les éléments présentés à la page 46. Madame Chahine fournit des explications sur ces deux enveloppes, avec exemples.

Concernant le mur écran La Vérendrye, monsieur Moran mentionne que ce mur sert à tous les utilisateurs de cette route. À la page 39, monsieur Moran demande si les montants prévus pour les arénas et les infrastructures extérieurs sont suffisants pour toutes les interventions ou s'il s'agit d'un plan de prévoyance.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que les investissements dans les routes ont également un impact sur le transport en commun. Il croit à la nécessité de rattraper les retards dans le pavage, comme monsieur Duggan. Monsieur Leclerc souhaite qu'on puisse évaluer les différentes options.

Madame Murray croit que le déneigement des trottoirs est un service de base, qui bénéficie aux citoyens les plus vulnérables et que la recommandation de l'administration va à l'encontre des décisions du conseil pour le PIVM.

**La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 11 h 10.**

**Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 11 h 28.**

**Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin prend son siège.**

Des précisions sont données par monsieur Turgeon sur des sujets discutés précédemment. Il mentionne d'abord que le montant résiduel pour les arénas est de 1 284 000 \$ et que celui pour les piscines est de 157 000 \$.

Concernant l'eau colorée, monsieur Turgeon réfère à la présentation faite en 2023 pour le programme dans ce dossier, mentionnant qu'une mise à jour est en cours, afin de présenter une proposition. Il explique que pour permettre l'ajout de 6 km à la programmation, pour les secteurs où il y a une présence régulière et permanente d'eau colorée, le budget requis serait de 37.5 M\$ supplémentaires au budget de 18 M\$ déjà prévu.

Madame Murray demande s'il est possible d'avoir la liste des secteurs visés pour le 6 km, considérant que les rues de son secteur et de celui de madame Murray n'apparaissent pas au plan initial. Monsieur Turgeon explique que la liste pourra être disponible, que les équipes travaillent à finaliser la proposition. Les ajouts concernent des travaux initialement prévus en 2028.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si ces investissements permettraient de diminuer les coûts d'autres projets. Monsieur Turgeon confirme qu'il pourrait y avoir une diminution, considérant qu'une réfection complète de l'aqueduc serait prévue pour les secteurs visés.

Monsieur Leclerc demande si le montant de 37.5 M\$ concerne seulement deux projets supplémentaires. Monsieur Turgeon mentionne que la programmation 2023-2027 serait maintenue, mais que les projets prévus en 2028 seraient accélérés.

**RT20231101-P2****PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

Présentation par madame Rita Chahine et monsieur André Turgeon.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire une mise à jour de l'état d'avancement des divers projets du programme Saint-Joseph;
- présenter les principaux impacts et enjeux;
- faire entériner un ajustement budgétaire.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Statut d'avancement des projets;
- Impacts – enjeux;
- Communication – informations;
- État du budget.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie madame Chahine pour la présentation et mentionne qu'il y aurait possiblement lieu d'améliorer les communications avec les trois élus concernés par ce projet, pour faciliter la transmission d'informations aux citoyens. Il adresse un questionnement relatif à un tronçon non réalisé situé près du boulevard Taché (page 7), mentionnant qu'il s'agit d'un problème de sécurité. Il demande s'il serait possible de devancer certains travaux temporaires pour avoir une piste cyclable sécuritaire à cet endroit. Monsieur Moran demande aussi, pour la rue Taylor, quel est le plan pour le concept de rue partagée. Madame Chahine prend note de la demande relative à une demande temporaire et des vérifications seront faites. Pour la rue Taylor, monsieur Turgeon mentionne qu'un montant est prévu pour les aménagements de surface, avec informations sur l'échéancier visé. Madame Chahine explique que deux options sont possibles et que le concept devra éventuellement être présenté et adopté par le conseil. Monsieur Moran demande si les blocs de béton pourraient être retirés à court terme, encore une fois dans une optique de sécurité.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que la présentation permettra de mieux informer les citoyens. Au coin de Saint-Joseph/Cité des jeunes, Il demande si de nouveaux travaux de creusage devront être réalisés l’an prochain, considérant les impacts sur les commerçants. Madame Chahine mentionne qu’il ne devrait pas y avoir de nouveaux travaux de creusage requis.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite avoir un projet similaire pour le chemin Vanier.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne être encouragé par l’avancement des travaux. Pour la question du tronçon manquant identifié par monsieur Moran, monsieur Blondin mentionne que celui-ci a été mentionné lors de la soirée de présentation du plan directeur vélo.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l’aménagement proposé pour la rue Taylor est intéressant et qu’il serait pertinent de cheminer en ce sens. Madame la conseillère Olive Kamanyana est satisfaite du contenu de la présentation.

**Fin de la présentation.**

Suite aux réponses formulées par monsieur Turgeon dans le dossier de l’eau colorée, madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent mentionne qu’elle adressera certaines questions et que des amendements pourront être présentés.

**La rencontre de travail sur l’étude du budget est suspendue à 12 h 20.**

**Monsieur Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique et madame Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications se joignent à la rencontre.**

**Madame Marie-Hélène Rivard quitte la rencontre.**

**Reprise de la rencontre de travail sur l’étude du budget à 13 h 33.**

**RT20231101-P3**

**TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (MESURE D’ÉCOFISCALITÉ)**

Présentation par monsieur Mario St-Pierre, accompagné de monsieur Christian Tanguay.

Les objectifs de la présentation sont :

- D’expliquer les modalités d’application d’une taxe sur les parcs de stationnement;
- De définir le périmètre et les modalités d’application de cette taxe;
- D’adopter les recommandations.

Plan de la présentation :

- Modalité et objectifs de la taxe sur les parcs de stationnement;
- Les scénarios possibles;
- Argumentaires/enjeux;
- Constats;
- Recommandations.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-FIN-2023-023**

Le comité exécutif recommande la mise en place graduelle de la taxe sur les parcs de stationnement, soit dans une première phase, par une application aux exploitants de stationnements et aux édifices à bureaux du centre-ville (scénario 2B).

**CP-FIN-2023-024**

Le comité exécutif recommande de mandater le Comité des finances à leur revenir au début de l'année 2024 avec une proposition d'application à long terme de la taxe sur les parcs de stationnement.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran demande de retourner à la page 9 de la présentation. Premièrement, il est content que l'on parle d'une mesure d'écofiscalité. Cette initiative peut exercer une influence importante sur les revenus de la Ville et sur l'utilisation des stationnements par les citoyens. Il se questionne à savoir si la proposition actuelle ne crée pas une iniquité en appliquant une taxation uniquement au centre-ville et pas dans le reste du territoire de la ville. Deuxièmement, il croit que nous devrions favoriser, à long terme, le scénario 3a). Il demande si l'administration sera en mesure d'appliquer cette option cette année.

Monsieur St-Pierre ajoute que si ce scénario est privilégié, il faudra recueillir l'information et programmer la taxe dans le système actuel. C'est une alternative intéressante, mais il propose de décaler cette option d'une année en raison de l'importance du travail pour l'administration. Pour l'option 3b), il serait possible de la mettre en œuvre plus rapidement. Il ajoute que l'option 3b) n'alourdira pas la charge de travail. Il précise également que dans le cadre de l'application de cette taxe, on souhaite éviter d'imposer les petits édifices.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin revient sur la deuxième recommandation du comité exécutif, il précise que la taxe serait applicable sur l'ensemble des stationnements de la ville. Il demande si cela sera également le cas pour les stationnements incitatifs de la STO.

Monsieur Tanguay mentionne que la Ville peut délimiter l'application de la taxe et exclure de l'assujettissement les stationnements incitatifs.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est d'accord avec cette mesure d'écofiscalité. Il sait que l'on va regarder les propositions d'application à long terme. L'objectif de créer cette taxe est de créer un incitatif au transport en commun. Il faut être en mesure d'offrir des alternatives si l'on souhaite appliquer une telle taxe sur tout le territoire. Il émet un commentaire à saveur éditorialiste sur les espaces de stationnement plus larges mis en place par certaines entreprises.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc abonde dans le même sens que ses collègues. Il y a des endroits à la ville où on est loin des transports structurants et donne comme exemple le secteur de Buckingham. Malgré tout, il y a une préférence pour l'option 3a), même dans les secteurs moins bien desservis par les transports en commun. Il donne l'exemple de l'avenue de Buckingham qui est plus difficile d'accès en voiture. Il faut aussi prendre en compte les incitatifs au développement.

Madame la conseillère Anik Des Marais est d'accord pour continuer à explorer les différentes initiatives.

Monsieur le conseiller Marc Bureau est favorable à l'option 3a). On parlait du stationnement des autobus, il faut également avoir une pensée pour les stationnements d'autopartage et de covoiturage.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est mal à l'aise avec le terme « taxé » qui a une connotation péjorative. Elle souhaite que ces initiatives soient accompagnées d'une sensibilisation auprès des commerçants. Il faudrait faire en sorte de les rendre des partenaires de cette initiative. Elle aimerait que la Ville adopte une vision plus large du développement.

Monsieur Moran revient sur l'incitation sur le développement. Il note que la différence entre l'option 3a) et 3b) est la desserte des parcours de la STO. Selon lui, une taxe d'écofiscalité pourra aider à favoriser l'utilisation des services de la STO. Il demande également pourquoi cette mesure n'est pas évaluée à la hausse en termes de revenus.

Monsieur Tanguay mentionne qu'il y avait un écart à combler de 400 000 \$ dans la proposition budgétaire et la taxe sur le stationnement a représenté une opportunité de revenus à saisir qui permet également de faire une introduction progressive de cette taxe. C'est une entrée progressive pour éviter un choc tarifaire. Il y a effectivement une marge de manœuvre possible afin d'augmenter les revenus avec l'application de cette taxe.

Monsieur Moran désire déposer un éventuel amendement afin de favoriser l'option 3b).

**La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 14 h 10.**

**Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget a 14 h 20.**

**RT20231101-P4**

**PLAN CLIMAT, GESTION DE L'EAU, BIODIVERSITÉ ET FORESTERIE URBAINE**

Présentation par monsieur Frédéric Vandal, accompagné de madame Catherine Marchand.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les actions prévues pour l'année 2024 en ce qui a trait au Plan climat, au Plan de gestion de l'eau, à la Charte de la biodiversité et au Plan de foresterie urbaine;
- présenter le montage financier pour chacun des plans énoncés ci-haut.

Plan de la présentation :

- Plan climat;
- Plan de gestion de l'eau;
- Charte de la biodiversité;
- Plan de foresterie urbaine;
- Montage financier pour 2024.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-FIN-2023-43**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service de transition écologique à utiliser le budget 2024 de l'initiative en lien avec le Plan climat ainsi que la réserve de l'initiative en lien avec le Plan climat afin de financer les sommes requises pour l'année 2024 :

- 3 880 500 \$ pour le Plan climat;
- 277 000 \$ pour le Plan de foresterie urbaine;
- 1 100 000 \$ pour le Plan de gestion de l'eau;
- 1 062 500 \$ pour la Charte de biodiversité.

**Une période de questions et de commentaires a lieu sur le Plan climat.**

Madame la conseillère Anik Des Marais veut revenir sur les propos qu'elle a exprimés lundi. D'entrée de jeu, elle souhaite féliciter les équipes pour le travail effectué. Le souhait est de continuer à améliorer les mesures prévues au Plan climat. Elle avait critiqué le mandat donné à l'équipe de gestion du Plan climat puisqu'elle a de la difficulté à saisir si nous avons les ressources suffisantes pour la mise en œuvre des actions visées. Elle invite les collègues à appuyer les demandes budgétaires concernant le Plan climat et elle souhaiterait que les citoyens puissent s'exprimer sur le Comité sur l'environnement et les changements climatiques puisque plusieurs partenaires semblent être absents à la table de discussion. Il faudrait mettre en place des mécanismes pour inclure ces partenaires le plus possible.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite dire qu'à la page 6, c'est un beau début en matière de contribution des secteurs à l'émission de gaz à l'effet de serre à Gatineau.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet a des commentaires sur les mesures prioritaires quant aux écogestes. Les services devaient revenir à la commission pour présenter les développements quant au programme participatif pour financer des projets proposés et choisis par la population.

Le programme d'écogestes a été présenté à la commission l'année dernière. Le montant du budget est relié à un programme de subvention dédiée en totalité à la conversion des fournaies au mazout vers d'autres alternatives plus écologiques.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que l'écogeste choisi concernait 4 000 foyers qui contribuaient à 20 % des gaz à effet de serre par l'utilisation de fournaies au mazout. Il mentionne que c'est une belle bonification que l'on voit dans la demande budgétaire.

Madame Marchand mentionne que cette action a pour but d'éviter de payer deux fois. Dans la mesure où on a une entente, on se questionne à savoir si ce qui est offert aux citoyens sera suffisant ou si la Ville devra ajouter une contribution additionnelle.

Madame Lacasse-Brunet mentionne que c'est un projet choisi par la population, mais est-ce bien l'écogeste qui a été choisi par la population? Monsieur Vandal vient préciser que la conversation était tournée vers deux principaux écogestes, soit intervenir auprès des fournaies au mazout et créer des lots de couches lavables.

#### **Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège à 14 h 59.**

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande s'il y a des rapports pour suivre les résultats des investissements de la Ville quant à ces actions. Il cherche des indicateurs pour démontrer concrètement les résultats de nos initiatives.

Monsieur Bureau confirme que les services travaillent sur l'élaboration d'indicateurs pour le Plan climat. Monsieur Vandal ajoute qu'il y a beaucoup de mesures en place et que l'UQAC est mandaté afin d'évaluer différentes plateformes de monitoring et les rendre accessibles aux citoyens. Des démarches sont en branle afin de trouver la meilleure plateforme à utiliser.

Monsieur Duggan mentionne que si nous n'avons pas les données pour justifier les résultats, il devient difficile de convaincre le conseil de faire des investissements.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite savoir en quoi consiste le « projet vitrine » dans lequel on mettra 13 millions de dollars. Monsieur Vandal explique que le « projet vitrine » est la réfection de l'atelier municipal de la Ville sur le boulevard Saint-René.

#### **Une période de questions et de commentaires a lieu sur le Plan de gestion de l'eau**

Madame Des Marais mentionne que la gestion de l'eau est un aspect fondamental de la bonne gestion municipale. Elle aurait aimé avoir cette présentation en plénier avant cette présentation budgétaire. La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques a approuvé les grandes orientations. Il faudrait profiter de l'expertise de la participation citoyenne afin de valider les plans d'action. Les commissions devraient être en mesure de faire de recommandations sur le plan d'action.

Monsieur le conseiller Denis Girouard aimerait avoir plus de détails sur le fonctionnement de la révision du Plan de gestion environnementale du Lac Beauchamp. Monsieur Vandal vient préciser qu'il y a trois plans bien spécifiques, soit le plan de gestion environnementale du Lac Beauchamp, le plan de conservation et le plan directeur du Parc du Lac-Beauchamp. Le tout est dans l'objectif de maintenir l'accès au lac Beauchamp pour les citoyens.

Monsieur Girouard trouve qu'il y a eu beaucoup de délais dans ce dossier et qu'il y a beaucoup d'argent investi dans ce projet pour des conclusions que nous connaissons

depuis plusieurs années. Également, il aimerait savoir s'il y a des alternatives possibles pour que le lac soit alimenté par les eaux de pluie.

Monsieur Vandal explique que cette situation est très complexe. On connaît très bien la qualité de l'eau souterraine, donc nous avons un bon portrait de l'eau qui se retrouve dans ce parc. La portion que nous ne connaissons pas est de savoir quel est le bon cheminement à prioriser afin d'amener l'eau naturelle vers un lac.

Madame Lacasse-Brunet avait des questions budgétaires, il y a plusieurs actions qui sont chiffrées, elle constate qu'il y a des actions qui se retrouvent également dans le PIVM. Elle demande si des subventions sont disponibles. De plus, elle demande ce qu'il en est du projet concernant les drains.

Madame Marchand mentionne que l'administration a présenté un ensemble d'actions qui sont menées par divers services. On présente les différentes sources de financement pour les initiatives du Service de la transition écologique. Afin de s'assurer de s'auto-financer, il n'y a aucune demande de bonification budgétaire, mais le service demande une autorisation d'aller dans le budget du Plan climat pour financer les différentes actions.

Monsieur Moran a plusieurs questions concernant trois actions spécifiques, notamment celles qui concernent le ruisseau de la Brasserie. Il se demande à qui appartient le ruisseau. De plus, il y a une somme de 100 000 \$ qui est prévu et il aimerait avoir plus de détails. Pour l'action 27.4, on mentionne qu'il doit y avoir la construction d'un mur avec seulement 12 000 \$, il croit que ce n'est pas suffisant.

Le montant de 100 000 \$ est consacré à un partenariat avec le Service des infrastructures et des projets pour effectuer trois études. Pour les mesures « écofiscales », c'est le terme choisi qui est général et prévoit les mesures en lien avec l'imperméabilisation des sols. Cette étude sera faite par la Ville.

Monsieur Bureau souhaite souligner la qualité du document déposé par le service. Il mentionne qu'il faut faire confiance aux organismes qui ont déposé des mémoires, ils apportent une expertise intéressante.

Madame Des Marais a une question relativement aux actions en lien avec les bassins de rétention. Elle aimerait mettre en place un projet pilote afin que ceux-ci soient utilisés comme des milieux naturels.

**Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 15 h 55.**

---

**M<sup>e</sup> Véronique Denis**  
**Greffière**  
**Service du greffe**

---

**M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté**  
**Assistante-greffière**  
**Service du greffe**